

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026**

**Séance ordinaire n° 2**

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 21.03.2026

Nombre de membres présents : 12

Présents : MM. Cyril CHARBONNIER, Mme Mariette DUFLET, M. Martial HUSSON, Mme Christine CAULIE, M Gilles de RIBEROLLES, Mmes Aurélie LEVEAU, Elisabeth FAUQUE, Sandra GUYOU, MM. Valentin WASSSELIN, David LABAT, Nicolas BERRON, Pascal SEURIN.

Excusés : Marie LALANNE PERINGUEY a donné procuration à Mariette DUFLET, Emilie ZEBERT a donné procuration à Cyril CHARBONNIER, Nicolas FOLMARD a donné procuration à David LABAT

Absents :

Secrétaire de séance : Elisabeth FAUQUE

M. le Maire présente l'ordre du jour et demande l'autorisation de mettre à l'ordre du jour : non-valeur de créances ainsi qu'une adhésion à un groupement de commandes, le conseil municipal accepte les ajouts :

**1. Finances**

- 1.1 Compte Financier unique 2025 Commune
- 1.2 Affectation du résultat 2025 Commune
- 1.3 BP 2026 Commune
- 1.4 Fixation du taux des impôts directs
- 1.5 Convention CDG 33 prestation paies informatisées
- 1.6 Syndicat des Eaux Grand Bazadais PV contradictoire
- 1.7 Maîtrise d'œuvre travaux VIVAL

Adoption du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal (20 mars 2026) à l'unanimité.

## 1. Finances.

### 1.1 Compte Financier unique 2025

Mariette DUFRET regrette que le bilan financier 2025 n'ait pas été voté par le précédent conseil municipal.

Elle présente donc ce bilan financier qui a été préparé, avec l'aide de David GLEYZE (qu'elle félicite), dans un délai très court.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>						Publié le
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)</b>						ID : 033-213305477-20280326-50_2026-DE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 025 994,30	1 481 283,37	0,00	A1	455 289,07	
Investissement	152 707,30	408 053,55	(3)	0,00	A2	255 346,25
Fonctionnement	873 287,00	1 073 229,82	(4)	0,00	A3	199 942,82
<b>RESTES A REALISER N-1</b>						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	76 862,00	III + IV	0,00	B1	-76 862,00
Investissement	I	76 862,00	III	0,00	B2	-76 862,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00
<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>						
<b>TOTAL</b>	A1 + B1					378 427,07
Investissement	A2 + B2					178 484,25
Fonctionnement	A3 + B3					199 942,82

Le bilan est soumis au vote :

Pour : 5                  Abstention : 10                  contre : 0

### 1.2 Affectation du résultat 2025

#### >Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 641 800,68 €	D001:solde d'exécution N-1 37 145,71 €	R001:solde d'exécution N-1 0,00 € R1068:excédent capitalisé 114 007,71 €

L'affectation du résultat est soumise au vote :

Pour : 15                  Abstention : 0                  contre : 0

### 1.3 Fixation du taux des impôts directs.

M. le Maire informe que les bases d'imposition sont fixées par les services fiscaux. Le Conseil Municipal fixe les taux. Il propose de maintenir les taux de 2025 soit :

Taxe Foncière sur le bâti : 38 %

Taxe Foncière sur le non bâti : 45.34 %

Taxe d'habitation : 13.68 %

Le produit attendu est de 435 319 €

Vote à l'unanimité

### 1.4 BP 2026.

Mariette DUFLET présente le BP 2026 en précisant que la commune n'a reçu aucune dotation. Elle rappelle que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		Publié le	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		ID : 033-213305477-20260328-60_2026-DE	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	712 138,00	826 145,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	76 862,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	37 145,71	0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>826 145,71</b>	<b>826 145,71</b>
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 589 832,68	948 032,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	641 800,68
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 589 832,68</b>	<b>1 589 832,68</b>
		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 415 978,39</b>	<b>2 415 978,39</b>

Une question est posée par Pascal SEURIN concernant la « provision en baisse sur la ligne correspondant au problème de la décharge ».

M. le Maire indique que face à un budget contraint, quelque soit la somme inscrite, elle sera manifestement bien inférieure aux travaux envisagés.

S'agissant de l'adressage et compte tenu des délais de la mise en œuvre de l'étude, l'achat des panneaux de rues sera budgétisé en 2027.

C.C.A.S. : Valentin WASSELIN informe qu'administrativement, la commune n'a pas de personnel dédié au C.C.A.S. La structure existe au niveau de la CDC avec le C.I.A.S. Il n'est donc pas utile, au niveau de notre commune de le maintenir.

Il est essentiel de maintenir une aide sur la commune, garantir le service public en créant une Commission Action Sociale (C.A.S.) qui se réunira périodiquement. Dans un premier temps, il faudra une liste mise à jour des personnes vulnérables. Toutes ces informations relèvent bien entendu de la confidentialité.

Le Budget prévisionnel est soumis au vote :

Pour : 12                    Abstention :                    contre : 3

Christine CAULIE quitte la séance.

#### 1.5 Convention CDG33 prestation paies informatisées.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une prestation Paies Informatisées. L'objectif de cette mission est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies.

Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution.

Pour : 11                    Abstention : 0                    contre : 3

#### 1.6 Syndicat des Eaux Grand Bazadais PV contradictoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un transfert de compétence a eu lieu vers le Syndicat des Eaux du Grand Bazadais en ce qui concerne l'eau potable, assainissement collectif. Il est noté sur ce procès-verbal la compétence pour l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une erreur, cette compétence est du ressort du SPANC (CDC SUD-GIRONDE).

Pour : 14                    Abstention : 0                    contre : 0

#### 1.7 Maîtrise d'œuvre travaux VIVAL

Questionnement concernant l'acquisition du VIVAL, Mariette DUFRET précise que des demandes de subventions seront faites principalement auprès de l'Etat et qu'une consultation de maîtrise d'œuvre afin d'effectuer les travaux du VIVAL va être réalisée dans les meilleurs délais.

Pour : 14                    Abstention : 0                    contre : 0

### 1.8 Non-Valeur créances éteintes

Une créance très ancienne d'un impayé d'un montant de 43,40 €. Demande d'admission en non-valeur.

Pour : 14            Abstention : 0            contre : 0

### 1.9 Création d'un groupement de commandes : adhésion.

Il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et la commune pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, les travaux de voirie, les contrôles des jeux extérieurs, les contrôles électriques et les contrôles incendie.

Pour : 14            Abstention : 0            contre : 0

Fin du Conseil à 21h.

C. CHARBONNIER

M. DUFIET

M. HUSSON

C. CAULIE

G. DE RIBEROLLES

E. FAUQUE

N. BERRON

P. SEURIN

M. LALANNE PERINGUEY

S. GUYOU

D. LABAT

A. LEVEAU

N. FOLMARD

E. ZEBERT

V. WASSELIN